

10+5^{ans}



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

carte d'identité



A compter du 1er janvier 2014,
la durée de validité de la carte nationale d'identité
passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

CARTE DELIVREE :	Avant le 1 ^{er} janvier 2004	Après le 1 ^{er} janvier 2004	
		Entre 02/01/2004 et le 31/12/2013	A compter du 1 ^{er} janvier 2014
PERSONNES MAJEURES	Valable 10 ans	** Validité de 15 ans Automatique	Valable 15 ans
PERSONNES MINEURES	Valable 10 ans	Valable 10 ans (pas de prolongation de la durée)	Valable 10 ans

**** Pour les cartes dont la validité passe de 10 à 15 ans, aucune démarche particulière n'est à effectuer.**

La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.
Inutile de vous déplacer en mairie.